MAIRIE D La Garde ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du Neuf Septembre an mil cent soixante-deux, à huit heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean, Bénonin Arnaud

âgé de vingt-quatre ans, né à hyères département du var le vingt du mois de Mai mil huit cent trente huit profession de cultivateur domicilié à La Garde département du var fils majeur de Benoît Bénonin Arnaud profession de cultivateur domicilié à La Garde département du var et de Marie Castellan son épouse sans profession domiciliée à La Garde avec son mari le père et la mère ici présents et consentants d'une part.

N° 12

Arnaud et Bernard

Et de Marie, antoinette, josephine Bernard

âgée de dix neuf ans, née à La Garde département du var le cinq du mois de novembre mil huit cent quarante deux profession d'aucune domiciliée à La Garde département du var fille mineure de Claude Marius Bernard profession de propriétaire cultivateur domicilié à La Garde département du var et de Marie virginie victoire Isnard son épouse sans profession domiciliée à La Garde avec son mari, le père et la mère ici présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont: 1° Les publications du mariage faites par nous sans opposition les Dimanches vingt-quatre et trente un Août Mil huit cent soixante deux demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi;

2° Vu l'extrait de l'acte de naissance du futur époux;

3° Vu l'acte de naissance de la future épouse;

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux.*

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux et les personnes qui ont autorisé le mariage ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. ~~à la date du du mois d mil huit cent soixante- par devant M^e^~~ notaire à département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Antoinette Josephine Bernard et l'autre Jean, Benonin Arnaud

Le tout en présence de Charles Castellan domicilié à La Garde département du var âgé de trente huit ans profession de Marchand de vin oncle du futur époux

De Auguste André domicilié à La Garde département du var âgé de trente ans profession de cultivateur beau frère du futur époux

De François Gued domicilié à La Garde département du var âgé de vingt sept ans profession de Maréchal ferrant non parent des futurs époux

Et de pierre Long domicilié à Toulon département du var âgé de vingt sept ans profession de boulanger cousin du futur époux

Après quoi Jean joseph lazare charles Reynaud adj^t^ délégué par arrêté du maire le 4 j^{er} 1860 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins seulement, les futurs ayant déclaré ne savoir écrire de ce faire requis

Castellan André Gued Long Reynaud